IE-174

Interpellation écrite du 28 octobre 2026 de Mme et MM. Cyril Alispach, Laurence Desarzens et Alpha Oumar Dramé: «Le Geneva Gonet Open a-t-il toujours besoin de la Ville de Genève?»

Depuis 2018, la Ville de Genève soutient financièrement le Gonet Geneva Open, tournoi de tennis de catégorie ATP 250, par l'intermédiaire de la société organisatrice Geneva Trophy Promotion Sàrl. Selon la convention 2018-2021[1] et les comptes de la Ville, les montants versés sont les suivants:

Année	Subvention monétaire
2018	200'000 CHF
2019	0 CHF
2020	250'000 CHF
2021	250'000 CHF
2022	270'000 CHF
2023	270'000 CHF
2024	243'000 CHF
2025	247'000 CHF

Le tournoi bénéficie ainsi d'un soutien municipal quasi ininterrompu depuis 2018 à l'exception de 2019, où l'édition 2020 du tournoi a été annulée en raison de la pandémie de Covid-19.

Outre ces subventions, la Ville fournit des prestations en nature et assure des tâches de coordination: pavoisement du quai du Mont-Blanc, campagne d'affichage, installation d'une tente et d'une sonorisation, mise à disposition de barrières, de chaises et du parking du parc des Eaux-Vives (art. 11). La convention prévoit que la valeur de ces apports en nature soit communiquée à la société organisatrice et figure dans l'annexe de ses comptes.

En contrepartie, la Ville dispose d'une loge pendant toute la durée du tournoi et son logo est affiché sur les courts. La société organisatrice prend par ailleurs en charge un «service d'accueil» (hospitality) (art. 5).

La convention impose également à la société de remettre chaque année au Service des sports ses comptes audités, et permet à la Ville d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention, notamment lorsque les fonds propres de la société dépassent trois mois de dépenses (art. 7). Les subventions sont versées après examen du budget de l'édition et des comptes de l'année précédente (art. 12).

Le tournoi se déroule sur les installations du Tennis-Club de Genève, club privé établi dans le parc des Eaux-Vives, parc public propriété de la Ville, et dont les installations

[1] Convention portant sur l'organisation d'un tournoi de tennis ATP 250 à Genève au Parc des Eaux-Vives (TC Eaux-Vives) durant les années 2018 à 2021, Ville de Genève et Geneva Trophy Promotion Sàrl, 23 novembre 2017. https://www.geneve.ch/document/convention-2018-2021

sont réservées à ses membres[2]. Le versement de la subvention est subordonné à l'accord de ce club pour la mise à disposition des terrains (art. 11, let. a). Le club occupe le domaine municipal depuis de nombreuses décennies et y a construit des bâtiments avec l'autorisation de la Ville[3]. Le régime juridique de cette occupation (droit de superficie, bail ou autre convention), ses conditions financières et son échéance ne sont pas connus des auteurs de l'interpellation écrite.

Le tournoi paraît aujourd'hui reposer sur des bases financières solides: succès des dernières éditions, présence de nombreux sponsors privés, engagement de la banque Gonet & Cie SA comme sponsor-titre depuis 2021, récemment prolongé jusqu'en 2030[4], et rachat en décembre 2024 des parts de l'ancien copropriétaire Ion Țiriac par Nicolas Gonet, président du conseil d'administration de cette banque[5]. Selon son directeur, le budget du tournoi avoisine 4 millions de francs[6]; la subvention municipale en représenterait donc environ 6%.

Dans ces conditions, et alors que les comptes et budgets de Geneva Trophy Promotion Sàrl ne sont pas rendus publics, il est légitime de s'interroger sur la nécessité de maintenir ou de réduire ce subventionnement.

Dans ce contexte, le Conseil administratif est invité à répondre aux questions suivantes:

- quelles sont les gratuités, les subventions monétaires et les prestations en nature avec leur valorisation financière telle que communiquée à la société en application de l'art. 11 de la convention?

- En quoi consiste concrètement le «service d'accueil» (hospitality) prévu à l'art. 5 de la convention? Qui en bénéficie, et quel intérêt présente-t-il pour la politique sportive de la Ville?

- Quelle convention lie la Ville de Genève à la société organisatrice du Gonet Geneva Open depuis 2021? Le Conseil administratif peut-il la rendre publique?

- La Ville a-t-elle reçu chaque année les comptes audités de la société (art. 7)? A-t-elle déjà réduit ou demandé la restitution d'une subvention sur cette base, notamment en raison du niveau des fonds propres? Sinon, pour quelles raisons?

- Sous quel régime juridique (droit de superficie, bail ou autre) le Tennis-Club de Genève occupe-t-il les parcelles du parc des Eaux-Vives? Sur quelles parcelles porte-t-il, depuis quand, jusqu'à quand, et pour quelle redevance annuelle?

---

[2] Ville de Genève, «Tennis Club de Genève – Eaux-Vives». https://www.geneve.ch/tennis-club-geneve-eaux-vives
[3] Ville de Genève, Compte rendu administratif 1968 (autorisation donnée au Tennis-Club de Genève de construire à ses frais un bâtiment annexe au club-house). https://archivescacm.geneve.ch/assets/archives/cra/1968/pdf/cra_1968.pdf
[4] «La banque Gonet s'engage comme sponsor titre du Geneva Open jusqu'en 2030», Allnews, 12 mai 2026. https://allnews.ch/content/corporate/la-banque-gonet-s%E2%80%99engage-comme-sponsor-titre-du-geneva-open-jusqu%E2%80%99en-2030
[5] Laurent Favre, «Avec un nouvel actionnaire local, le Geneva Open s'ancre à Genève», *Le Temps*, 2 décembre 2024. https://www.letemps.ch/sport/avec-un-nouvel-actionnaire-local-le-geneva-open-s-ancre-a-geneve
[6] «Le Gonet Geneva Open, une étape prisée sur la route de Roland Garros», Allnews, 18 mai 2022. https://allnews.ch/content/points-de-vue/le-gonet-geneva-open-une-%C3%A9tape-pris%C3%A9e-sur-la-route-de-roland-garros
(liens consultés le 29 octobre 2026)

- À quelles conditions (montants, durée, contreparties) le Tennis-Club de Genève met-il ses courts et installations à la disposition du tournoi? Ces conditions sont-elles compatibles avec le régime d'occupation accordé par la Ville, et celle-ci perçoit-elle une part de ces revenus?

- Compte tenu de l'évolution de l'actionnariat et du sponsoring du tournoi, le Conseil administratif envisage-t-il de réduire ou de supprimer cette subvention?